

Formation

# Utiliser les compétences psychosociales (CPS) pour agir en promotion de la santé mentale

**Dates de la session :**

01 Juil 2025

**Format & durée :**

Présentiel

1 jour - 7h

**Lieu :**

69 - Rhône

Lyon

**Horaires :**

De 9h-12h30 à 13h30-17h

**Groupe :**

10 à 15 personnes, maximum 2 personnes par structure

**Intervenant.e.s :**

B. DE BARROS et C. CHIRSANOV formatrices PS ARA

**Tarif :**

Sans frais pédagogiques grâce au soutien de l'ARS ARA. Les frais de déplacement et de repas restent à la charge des participants.

**Contact pédagogique :**

Bérénice DE BARROS [berenice.debarros@promotion-sante-ara.org](mailto:berenice.debarros@promotion-sante-ara.org)

**Contact administratif :**

Djezira THOMASI [formation69@promotion-sante-ara.org](mailto:formation69@promotion-sante-ara.org)

**S'inscrire**

Ouverture des inscriptions 3 mois avant la date de la formation - Date limite le 30/05/2025

Compétences psychosociales

Santé mentale

Les compétences psychosociales (CPS) sont de plus en plus présentes dans les projets de promotion de la santé, notamment à destination des jeunes. Quel lien avec la santé mentale ? Comment monter un projet de promotion de la santé mentale en s'appuyant sur les CPS ?



## Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre la définition de la santé mentale et ses déterminants dans une approche de promotion de la santé.
- Connaître la démarche de développement des CPS en accord avec les stratégies probantes issues de la recherche.
- Appréhender le lien entre les CPS et la santé mentale.
- Penser un atelier de promotion de la santé mentale à travers les CPS.



## Profils des participants

- Tout professionnel ou bénévole impliqué dans une structure accompagnant des jeunes et adultes (à partir de 12 ans). **Les professionnels du département du Rhône sont prioritaires sur cette formation.**
- Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins particuliers, merci de nous contacter afin de vérifier ensemble les possibilités d'aménagements.



## Pré-requis

- Être en situation ou avoir pour objectif de mener des actions collectives de promotion de la santé mentale.
- Ne pas avoir suivi dans les 3 dernières années une formation sur les CPS.



## Programme

### Journée

- Définition de la santé mentale dans une approche de promotion de la santé.
- Les déterminants de la santé mentale et les facteurs de protection associés.
- Définition, contexte et bonnes pratiques.
- Expérimentation des outils et techniques d'animation pour développer les CPS.
- Réflexion autour d'ateliers de promotion de la santé mentale à travers les CPS.



## Modalités pédagogiques

**Démarche participative qui alterne apports théoriques, travaux de groupes et mises en situation.**

Mise à disposition des ressources pédagogiques via un extranet.



## Suivi et évaluation

**Evaluation des acquis** : questionnaire d'auto-positionnement avant et après la formation ; questions, exercices et mises en situation pendant la formation.

**Suivi de la formation** : émargement par demi-journée, remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.

**Evaluation de la formation** : questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.



Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes – N° de SIREN : 323 390 161

Organisme de formation enregistré sous le n° 82 69 06 790 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Version du 11/03/2024